



**COMMUNE DE VERNEUIL-L'ÉTANG**  
**16 rue Jean Jaurès 77390**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

**L'an DEUX MILLE QUATORZE le 30 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ÉTANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.**

**Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Joëlle VACHER, Pierre REPERANT, Agnès LAUFERON, Jean-Claude MENTEC, Maire-adjoints, Nathalie ANDRIEU, Jocelyn BRAYET, Ouïza BRAYET, Adrien CARPINTEIRO, Catherine CRAPET, Frédéric LOMEL, Mickaël MICHELET, Lisette MILLET, Pierre PERRET, Michèle SIMONOT, Marie-Isabelle TILLARD, Richard BOYER, Véronique GONDOUIN, Daniel PERARD, Georges TOUALY.**

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absentes représentées : Mme Dany TAVERNIER représentée par  
Mme Agnès LAUFERON  
Mme Pascale VAUDABLE représentée par  
M. Daniel PERARD**

**Absentes excusées : Mmes Dany TAVERNIER et Pascale VAUDABLE.**

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Isabelle TILLARD**

**DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2014  
DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2014  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICES : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21  
NOMBRE DE VOTANTS : 23**

-:- :- :- :- :- :-

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

Le compte-rendu du 30 juin 2014 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014.

**Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :**

## **ORDRE DU JOUR**

- I DECISION MODIFICATIVE – MISE A JOUR INVENTAIRE***
- II DECISION MODIFICATIVE – CREDITS COMPLEMENTAIRES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T. A. P.)***
- III NOMINATION AUX COMMISSIONS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES***
- IV ELECTION D'UN SECOND DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE YERRES-BREON***
- V CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SECURITE SUR LA VOIE PUBLIQUE***
- VI CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET***
- VII MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES***
- VIII RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT***
- IX SIGNATURE DU CONTRAT « AIDE AUX COMMUNES POUR LEURS INVESTISSEMENTS DE VOIRIE » AVEC LE CONSEIL GENERAL***
- X SDESM – ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR SERVANT DE CALCUL A LA TCFE***
- XI SYAGE – ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU RU D'YVRON A LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »***
- XII ACHAT TERRAIN STATION D'EPURATION***
- XIII RELANCE VENTE BATIMENT ENSEIGNANTS***
- XIV REPRISE DANS LE DOMAINE COMMUNAL «RESIDENCE DU STADE»***
- XV DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES P'TITS VERNEULLAIS DE LAMARTINE »***
- XVI DEMANDE DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL***
- XVII QUESTIONS DIVERSES***

-:- :- :- :- :- :-

## I/ 2014-68 DECISION MODIFICATIVE – MISE A JOUR INVENTAIRE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'ajustement des opérations patrimoniales, il convient de procéder à la mise à jour de l'actif de la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et à la demande de Madame la Trésorière de Guignes,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'ajustement des opérations patrimoniales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** par 22 voix pour et 1 abstention de Madame GONDOUIN, de procéder aux modifications suivantes :

<b>Article 2031</b> (Frais d'études)	- 313 462,78 €	
<b>Article 21318</b> (Autres bâtiments publics)		+ 32 358,88 €
<b>Article 2128</b> (Autre agencements et aménagements de terrains)		+ 44 511,63 €
<b>Article 21311</b> (Hôtel de ville)		+ 18 067,87 €
<b>Article 21312</b> (Bâtiments scolaires)		+ 191 261,09 €
<b>Article 21318</b> (Autres bâtiments publics)		+ 24 273,31 €
<b>Article 2151</b> (Réseaux de voirie)		+ 2 990,00 €

~\*~\*~\*~\*

## II/ 2014-69 DECISION MODIFICATIVE – CREDITS COMPLEMENTAIRES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T. A. P.)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire de procéder à une décision modificative dans le budget.

**CONSIDERANT** la nécessité d'accorder des crédits aux T. A. P.,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**  
**DECIDE** de procéder aux modifications suivantes :

<b>Article 61522</b> (Entretien de bâtiments)	- 29 897,12 €
--	---------------

<b>Article 60632</b> (Matériel et fournitures)	+ 16 926,50 €
<b>Article 6475</b> (Pharmacie)	+ 134,38 €
<b>Article 60623</b> (Alimentation, goûter)	+ 50,00 €
<b>Article 64111</b> (Salaires)	+ 7 254,72 €
<b>Article 611</b> (Prestations de services)	+ 5 531,52 €

-:-:-:-

### **III/ 2014-70 NOMINATION AUX COMMISSIONS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en remplacement de Monsieur Dominique BERNARD est nouvellement nommé Monsieur Frédéric LOMEL dans les commissions et structures intercommunales suivantes :

- Commission communication
- Commissions loisirs-culture
- Commission impôts directs
- CCAS
- Foyer résidence des personnes âgées

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**  
**ADOpte** les nouvelles nominations.

-:-:-:-

### **IV/ 2014-71 ELECTION D'UN SECOND DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE YERRES-BREON**

Il convient conformément aux statuts de la structure du Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Yerres-Bréon, de compléter la délibération 2014-32 par une nouvelle délibération comprenant l'élection d'un second délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et après un vote à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude MENTEC est élu délégué suppléant.

La liste des représentants est donc complétée ainsi qu'il suit et sera notifiée au Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Yerres-Bréon :

**Délégués titulaires :**

- Monsieur CIBIER Christian – Maire
- Madame LAUFERON Agnès – Adjointe au Maire

**Délégués suppléants :**

- Monsieur CARPINTEIRO Adrien – Conseiller Municipal
- Monsieur MENTEC Jean-Claude – Adjoint au Maire

-:- :- :- :- :- :-

**VI/ 2014-72 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SECURITE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire indique qu'il lui semble opportun de créer un poste d'agent de surveillance de la voie publique. En effet, différentes missions qui peuvent être confiées à un agent de ce grade correspondent parfaitement aux problématiques rencontrées (stationnement, notification d'acte, .....). Une fiche de poste sera créée intégrant la spécificité de la police administrative.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la création d'un poste d'ASVP à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes,  
**S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante

-:- :- :- :- :- :-

**VI/ 2014-73 CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Compte tenu des nécessités du service et notamment le renfort nécessaire sur le poste chargé des élections et de l'état civil, Monsieur le Maire propose de créer un poste administratif à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires. Ce recrutement permettra une restructuration de l'accueil des administrés par le secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la création d'un poste administratif à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes,  
**S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante.

-:- :- :- :- :- :-

## **VII/ 2014-74 MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le lancement de la procédure de création du document unique par délibération 2014-28 du 28 juin 2013.

Suite à la proposition du cabinet ACFV Consultant pour un montant de 7 950 € HT, celui-ci nous indique qu'il serait possible à la commune d'obtenir une subvention auprès du Fonds National de Prévention. D'après l'estimation faite par le cabinet ACFV Consultant, le montant de cette subvention couvrirait l'intégralité des dépenses liées à la mise en place du document unique de notre commune.

Monsieur le Maire propose de consulter le CDG 77 pour connaître le coût et les prestations qu'il pourrait proposer pour l'établissement de ce document.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DIT** que le coût de l'opération, en fonction du prestataire retenu, sera présenté lors de la prochaine l'assemblée.

-: -: -: -: -:

## **VIII/ 2014-75 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pluriannuelle de mise à disposition de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement a été établie entre le Département et notre collectivité en 2009 pour une durée de 5 ans. Cette convention arrivant à son terme, le Conseil Général nous propose de la renouveler afin de continuer de bénéficier de l'appui technique et des conseils du SATESE.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention sus indiquée pour une durée de 5 ans.

-: -: -: -: -:

**IX/ 2014-76 SIGNATURE DU CONTRAT « AIDE AUX COMMUNES POUR LEURS INVESTISSEMENTS DE VOIRIE » AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au cours de sa réunion du 8 septembre 2014, le conseil général de Seine-et-Marne a accepté le financement du 2<sup>ème</sup> contrat triennal de voirie. A ce titre une subvention globale plafonnée à 212 045 € sera versée à la commune sur les travaux engagés.

Montant des travaux proposé 541 010 € HT (rue des Platanes, allée des Peupliers, allée des Bouleaux, rue Marcel Sembat)

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le contrat « Aide aux Communes pour leurs Investissements de Voirie » avec le conseil général de Seine-et-Marne.

-:- :- :- :- :- :- :-

**X/ 2014-77 SDESM – ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR SERVANT DE CALCUL A LA TCFE**

Monsieur Christophe MARTINET présente le courrier reçu en mairie le 08 juillet dernier, par lequel le SIESM77 rappelle la possibilité qui lui est offerte d'instaurer une taxe sur les consommations finales d'électricité.

Cette taxe doit être réactualisée annuellement par le Conseil Municipal.

Actuellement un taux de 8,44 % est appliqué sur le territoire communal mais cette application peut varier en fonction de la démographie de chaque commune membre du syndicat intercommunal.

Le SIESM77 adresse une proposition uniforme sur son territoire d'un taux de 8,50 %.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'instauration de la taxe sur les consommations finales d'électricité applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à un taux de 8,50 %.

-:- :- :- :- :- :- :-

**XI/ 2014-78 SyAGE – ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU RU D'YVRON A LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte du ru d'Yvon a souhaité adhérer à la compétence « Mise en Œuvre du SAGE ».

Le principe d'adhésion à une autre structure de coopération intercommunale étant ainsi acté, il convient d'approuver la demande d'adhésion au SyAGE.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande d'adhésion au SyAGE, Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres.

-:- :- :- :- :- :-

## **XII/ 2014-79 ACHAT TERRAIN STATION D'EPURATION**

Par délibération du 30 juin 2014 le conseil municipal a acté l'acquisition du terrain d'assiette de la future station d'épuration. Par courrier du 11 septembre 2014, Maître LEVERT-ROUAS notaire de la commune nous demande de préciser certains points. Après contact avec Monsieur et Madame Claude LARMURIER et leur conseil il est précisé que le terrain concerné par cet achat porte les références cadastrales section B 1189 pour une superficie de 00 ha 21 a 48 ca et section B 1190 pour une superficie de 00 ha 55 a 03 ca . Les propriétaires de ces parcelles sont M. et Mme Claude LARMURIER.

Le prix de vente global plus le montant d'indemnité de résiliation du bail rural pris en charge par la commune se décompose de la manière suivante :

7€34 pour le propriétaire

0€66 pour l'indemnité de résiliation

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à procéder à la signature de l'ensemble des pièces nécessaires à l'acquisition du terrain sus indiqué.

-:- :- :- :- :- :-

## **XIII/ 2014-80 RELANCE VENTE BATIMENT ENSEIGNANTS**

Par délibération en date du 14 mars 2014 le conseil municipal avait acté la cession du « bâtiment enseignants » propriété cadastrée section AD, parcelle 0062 d'une superficie de 0 ha 08 a 58 ca, à Monsieur et Madame GOMES avec faculté de substituer, pour un prix de 305 000 €. Malgré plusieurs relances M. et Mme GOMES n'ont pas donné suite à leur proposition d'achat. Ainsi, préalablement interrogée Maître LEVERT-ROUAS nous indique la possibilité pour la collectivité de remettre en vente le bâtiment. Il est précisé qu'aucune promesse de vente



définitive n'avait été signée.

Ainsi, après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de remettre à la vente ce bien appartenant au domaine privé de la collectivité et d'affecter le prix de la vente aux investissements communaux. L'estimation du service France domaine – Evaluations et expropriations formulée en date du 10 janvier 2014 d'un montant de 300 000 € sera retenu à titre estimatif. Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure correspondante qui prendra la forme d'une annonce de mise en vente et la réception d'offre sous plis fermés.

~\*~\*~\*~\*

#### **XIV/ 2014-81 REPRISE DANS LE DOMAINE COMMUNAL « RESIDENCE DU STADE »**

Le Maire présente au conseil municipal la demande formulée par l'association syndicale « La Résidence du Stade » représentée par Monsieur Bruno LAFON. L'association syndicale sollicite le classement dans le domaine communal de l'impasse Léon Blum. Préalablement à cette demande les diagnostics de voirie et réseaux ont été ou seront réalisés. En conséquence le conseil municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

**CHARGE** Monsieur le Maire de lancer la procédure administrative nécessaire au classement dans le domaine communal de l'impasse Léon Blum,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes mesures de publicité nécessaire, de signer les actes et documents relatifs à ce classement et d'informer l'association syndicale du lancement de cette procédure.

~\*~\*~\*~\*

#### **XV/ 2014-82 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES P'TITS VERNEUILLAIS DE LAMARTINE »**

Par courrier en date du 22 août 2014, Monsieur Xavier ROUSSEAU, Président de l'association « Les P'tits Verneueillais de Lamartine » (association de parents d'élèves) a sollicité du conseil municipal l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de cette demande et

**DIT** que l'aide sollicitée sera déterminée dans le budget annuel des aides aux associations. Un dossier spécifique devra être déposé pour une attribution pour l'exercice 2015.

## **XVI/ 2014-83 DEMANDE DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire a été saisi par Monsieur LAMBOURDIERE Félix, 18 impasse Pierre Mendès France à Verneuil-l'étang, d'une demande de création d'un emplacement de taxi à proximité de la gare.

**CONSIDERANT** l'utilité de ce type de prestation pour la population locale et les usagers de la SNCF.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable à la création de cet emplacement,

**CHARGE** Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

-:- :- :- :- :- :-

## **XVII QUESTIONS DIVERSES**

### **+ Remerciements du DOJO Verneuillais**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les remerciements des membres de l'association pour l'attribution de la subvention ainsi que le prêt de la salle du 3<sup>ème</sup> âge pour l'activité du Qi-Gong.

### **+ Ventilation articles comptables**

Les intitulés exacts des articles comptables des décisions modificatives seront précisés aux membres de l'assemblée.

-:- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 00.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 02 octobre 2014

Le Maire

Christian CIBIER

*CIBIER Christian*

*MARTINET Christophe*

*VACHER Joëlle*

*REPERANT Pierre*

*LAUFERON Agnès*

*MENTEC Jean-Claude*

*PERRET Pierre*

*SIMONOT Michèle*

*BRAYET Ouïza*

*LOMEL Frédéric*

*ANDRIEU Nathalie*

*CRAPET Catherine*

*TAVERNIER Dany*  
(Représentée par A. LAUFERON)

*MILLET Lisette*

*TILLARD Marie-Isabelle*

*MICHELET Michaël*

*CARPINTEIRO Adrien*

*BRAYET Jocelyn*

*PERARD Daniel*

*BOYER Richard*

*GONDOUIN Véronique*

*VAUDABLE Pascale*  
(Représentée par D. PERARD)